1	No.	1-6	C 0
		The state of	
		Principal S	(E - 73)
	A CONTRACTOR		
	e.	No may	No.
_J/J			
Ecolog	ie		

Nom		Statut				Effectifs							Etat de			
Nom			Statut						ZPS (2	S (2009)			IDF		conservation	
Œdicnème criard (Burhinus oedicnemus) Code Natura 2000 : A133			-	Annexe 1 de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE Annexe 2 de la Convention de Berne Annexe 2 de la Convention de			de	34-41 couples Reproduction				Assez ra -200 cou	Bon			
Photo : G.Baudoin			Bonn - Protection nationale									N.AR	Н	M.AR		
J	F	М	Α	М	J	J	Α	S	;	0	Ν	D			11	

Il s'agit d'une espèce migratrice arrivant de ses quartiers d'hivernage dès fin février. Les pontes ont principalement lieu entre avril et mai, les jeunes sont indépendants 2,5 mois plus tard. Une deuxième ponte est réalisée chez certains couples. Dès la fin de la période de reproduction, les oiseaux se rassemblent en groupes de plus en plus importants avant de migrer vers le sud (péninsule ibérique, Afrique du Nord) dans le courant des mois d'octobre/novembre. Les oiseaux nichent à même le sol sur des terrains secs, drainants, caillouteux, à végétation clairsemée (« steppes », cultures tardives, friches...). La majorité des effectifs français niche dans des milieux cultivés. L'Œdicnème se nourrit de diverses petites proies animales telles des mollusques, des insectes, de petits reptiles ou des micromammifères... En plaine agricole, la superficie de son territoire oscille entre 50 ha et 200 ha et parfois davantage en fonction des ressources alimentaires et de la densité des couples nicheurs. Cette espèce est principalement nocturne et reste très discrète durant la journée.



Habitat de l'Œdicnème criard Réserve naturelle régionale de la boucle Moisson © N.Prou

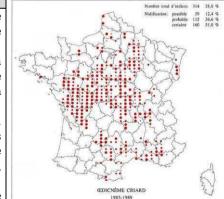
Répartitions tendances et menaces

L'espèce niche en Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient jusqu'en Asie du Sud-Est. L'Europe constitue moins de 50% de la répartition mondiale de ce limicole en période de reproduction (BirdLife International, 2004). Les populations ouest-européennes hivernent principalement dans la péninsule ibérique et en Afrique du Nord.

En Europe, la population est inférieure à 78 000 couples répartis principalement dans le sud du continent (BirdLife International, 2004). Elle a subi un net déclin entre les années 1970 et 1990, depuis cette date la situation est variable d'un pays à l'autre. Son statut est considérée comme « vulnérable ». L'Espagne est le bastion de l'espèce. La France accueille également des effectifs importants avec près de 18% de la population européenne (sans la Russie).

En France, l'Œdicnème est présent dans une grande partie du pays, à l'exclusion de l'extrême nord-ouest et nord-est et des zones montagneuses. Les effectifs les plus importants se rencontrent dans les plaines du Centre-Ouest, et, dans une moindre mesure, en Champagne, en Auvergne, dans le sud du Massif Central et dans les plaines provençales. Sur l'ensemble du pays, la population est estimée entre 5 000 et 9 000 couples. Elle semble stable dans ses principaux bastions mais montre une tendance à la régression au nord du territoire (Malvaud in Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999). L'Œdicnème est « quasi menacé » en France.

En Île-de-France, l'Œdicnème criard est un oiseau assez rare. La population se répartit principalement dans les cultures du sud de la région ainsi que dans les grandes vallées alluviales à la faveur des carrières (Seine, Marne...). Elle est estimée à 150-200 couples. Pour la vallée de la Seine en aval de Paris, la ZPS constitue le principal bastion de l'espèce qui essaime vers d'autres sites. La population, en augmentation, se rapprochant de la capitale. En Haute-Normandie quelques noyaux accueillant 15 à 25 couples sont également connus dans la vallée de la Seine (Lery & Malvaud, 2005), notamment dans la boucle des Andelys. Cette population semble en relation avec celle des boucles de Moisson et de Guernes.



Répartition française de l'Œdicnème criard (Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994)

Statut de l'espèce dans la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et de la Forêt de Rosny

Carte N^o24

L'Œdicnème est présent dans deux des noyaux de la ZPS: la boucle de Moisson et celle de Guernes. Entre 34 et 41 couples y sont présents (15 certains, 19 probables et 7 possibles), avec respectivement 12 à 15 couples pour la boucle de Moisson et 22 à 26 couples pour celle de Guernes. La plupart des couples (25 à 29) se localisent dans les friches pionnières des anciennes carrières, les autres dans des jachères ou des cultures tardives. La zone Natura 2000 accueille la population la plus importante d'Île-de-France ainsi que des densités remarquables au niveau national. Ainsi dans les zones où les effectifs sont maximaux comme les carrières de Sandrancourt, les densités atteignent 5 couples pour 40 ha, soit 1,25 couple pour 10 ha, ce qui est bien supérieur aux chiffres habituellement avancés: 0,2 à 0,6 couple pour 10 ha, avec quelques exceptions: 1 couple pour 10 ha dans la plaine de l'Ain Bernard & Malvaud in Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994). Après avoir connu une phase d'expansion, la population de la ZPS est actuellement stable avec des variations locales. Ainsi, en boucle de Guernes, les effectifs sont globalement stables dans tous les secteurs. Par contre, en boucle de Moisson, l'espèce est en sérieuse diminution dans les carrières et en augmentation dans les cultures. Au sein de la RNR de la boucle de Moisson, après avoir diminué, la population a recouvré ses effectifs grâce à l'entretien de milieux herbeux ras réalisé par l'AEV.

Population d'importance régionale répartie sur les deux boucles

Menaces identifiées et état de conservation de l'espèce au sein du site Natura 2000

Actuellement, il n'existe pas de menaces directes clairement identifiées sur la population de la ZPS. Cependant, indirectement, elle est menacée par l'évolution de son habitat. Deux cas sont à distinguer en fonction du milieu occupé (carrière ou zone agricole). L'Œdicnème a été favorisé par l'extension des carrières et le réaménagement et l'entretien des sites exploités. La fermeture progressive des pelouses, landes et friches de recolonisation des carrières risque de mettre un terme aux espaces ouverts favorables à l'espèce. L'enfrichement puis le boisement de ces zones affectera notablement la population d'Œdicnème de la ZPS. Au sein des espaces cultivés, l'Œdicnème a été favorisé par la mise en jachère de terres agricoles. Or, compte tenu des évolutions de la politique agricole et en fonction des prix de vente des céréales, ces jachères peuvent être converties en cultures plus ou moins favorables à l'espèce. Ce qui pourrait entraîner une diminution de la population de la ZPS. De plus, la fréquentation régulière des sites de nidification de ce limicole par le public peut entraîner la désertion des nids et l'échec de la reproduction. De même, un dérangement régulier des secteurs de rassemblements postnuptiaux en période de chasse est également négatif. Les proies de l'Œdicnème, essentiellement constituées d'invertébrés, sont menacées par l'utilisation d'insecticides. Indirectement, l'élevage des jeunes dans les zones agricoles peut donc être compromis par le manque de ressources alimentaires. La population d'Œdicnème criard du site Natura 2000 est actuellement dans un bon état de conservation, la plupart des habitats favorables étant occupés. Cependant, elle est menacée à court terme par la fermeture des espaces ouverts au sein des carrières qui entraîne l'abandon des milieux de reproduction et par la réduction probable des jachères agricoles.

Enfrichement Dérangement Pesticides

Mesures de conservation à mettre en œuvre au sein de la ZPS

Le maintien des habitats actuellement favorables à l'espèce est la principale mesure à mettre en œuvre. Il s'agit : d'entretenir les friches pionnières des anciennes carrières par : une fauche annuelle ; un labour peu profond tous les deux ou trois ans ; de favoriser le maintien de cultures tardives (tournesol, maïs...), de l'asperge et de jachères annuelles par les agriculteurs. Au sein des espaces agricoles, les mesures permettant de limiter l'utilisation d'insecticides sont à développer afin d'assurer un nombre de proies suffisant, notamment durant l'élevage des jeunes. Dans les espaces ouverts au public, il convient de limiter l'accès des promeneurs aux zones de reproduction durant la période de nidification (de mars à août), et en particulier d'interdire les chiens. De plus, les activités dérangeantes et perturbatrices du milieu comme les quads, moto-cross, 4x4, doivent être prohibés sur les secteurs de nidification.

- Maintien friches pionnières
- Maintien cultures tardives
- Limiter pesticides - limiter fréauentation

Suivi de l'espèce

Enfin, un suivi tous les cinq ans de cette espèce devrait être réalisé afin d'étudier l'évolution de la population (nombre de couples, secteurs fréquentés...) et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre.